

# ÉCHEC MAT



LE MAGAZINE DE  
LA FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES ÉCHECS



***Tout sur la Nationale I***

**Éloi  
Relange**

**Les Échecs  
reconnus Sport!**





# ÉDITO

par Jean-Claude Loubatière

*Les Échecs sont Sport!*

*Marie-George Buffet a pris la décision qui donne aux joueurs d'Échecs la reconnaissance qu'ils désiraient avant tout.*

*Saluons son sens de l'écoute, sa lucidité, sa détermination à faire évoluer les choses, son courage. Un grand merci, Madame la Ministre.*

*Cette reconnaissance est le résultat de nos démarches – dossier, rencontres au Ministère avec Marie-George Buffet –, mais c'est aussi le résultat de l'évolution de notre Fédération, qui a véritablement changé de dimension. Elle a procuré une immense joie à tous. Les témoignages de félicitations ont afflué au Secrétariat fédéral.*

*Nous entrons maintenant dans le domaine du Sport.*

*Chacun, à son niveau, va trouver d'autres interlocuteurs, plus proches de nos préoccupations, de nos besoins, intéressés par nos projets.*

*Une législation spécifique nous attend, toutes les structures sportives, une autre presse pour nos résultats.*

*Une nouvelle ère s'ouvre maintenant pour les Échecs français.*

La Fédération Française des Échecs est Fédération sportive.

Les Ligues régionales et les Comités départementaux bénéficient directement de l'agrément fédéral, sans demande supplémentaire. Les Clubs doivent solliciter l'agrément Sport en réclamant un dossier à la D.D.J.S. Ils auront à joindre le certificat d'affiliation à la F.F.E. qui leur a été envoyé.

Ligues et Comités peuvent prétendre aux subventions du Fonds National de Développement du Sport dès à présent (les demandes se font en mars), les Clubs devront attendre leur agrément.

Pour la rentrée, les Jeunes de 10 à 18 ans dont la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire (ARS) auront accès au Coupon Sport destiné à faciliter la pratique sportive par le plus grand nombre. (Une aide de 100 à 300 F pour les inscriptions dans les Clubs agréés).

## PROCHAINES PARUTIONS

n° 35	:	15 avril
n° 36	:	1 <sup>er</sup> juin
n° 37	:	15 juillet
n° 38	:	15 septembre

**ABONNEMENT:  
7 numéros**

	France
Licenciés Seniors	: 50F
Autres affiliés à la FFE	: 70F
Non affiliés	: 100F
Étranger	: + 20F
F.F.E. - BP 2022	
34024 Montpellier - Cedex 1	

# Par arrêté de Marie-George Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports, en date du 19 janvier 2000, la Fédération Française des Échecs est reconnue Fédération sportive

L'Assemblée Générale de l'an 2000 restera dans les annales de la Fédération Française des Échecs. Après avoir brossé un vaste tableau de la situation à ce jour, montrant que la F.F.E. est devenue tout à fait comparable à beaucoup de grandes Fédérations sportives, le Président Loubatière rappela que la reconnaissance comme Sport, pour laquelle tous les dirigeants fédéraux s'étaient battus depuis plus de 50 ans, était devenue

vitale pour la poursuite de notre progression.

Le Président annonce alors que cette Assemblée sera historique pour les Échecs Français. Il se lève et déclare:

*«Mesdames, Messieurs... Par décision de Madame Marie-George Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports, en date du 19 janvier 2000, la Fédération Française des Échecs vient d'être reconnue Fédération sportive!»*

Les participants, un moment incrédules, se lèvent à leur tour et saluent la nouvelle par une véritable ovation.

Le secret avait été bien gardé, et seuls étaient au courant, les membres du Bureau fédéral, Georges Beck, Jean Bertrand, Thierry Foissez, Christian Bernard, Maxime Le Garrec et Damir Levacic. Jean-Claude Loubatière avait rencontré Marie-George Buffet, début janvier et la Ministre lui avait confié que la décision était imminente.

Le Président avait fait le maximum pour que la nouvelle arrive avant l'A.G. afin que les représentants des Clubs en aient la primeur.

Depuis sa création, la Fédération Française des Échecs désirait ardemment cette reconnaissance et les demandes se sont succédées à travers les temps avec des réponses toujours négatives.

Dans nos archives, on retrouve un compte rendu d'une audience accordée aux dirigeants de l'époque le



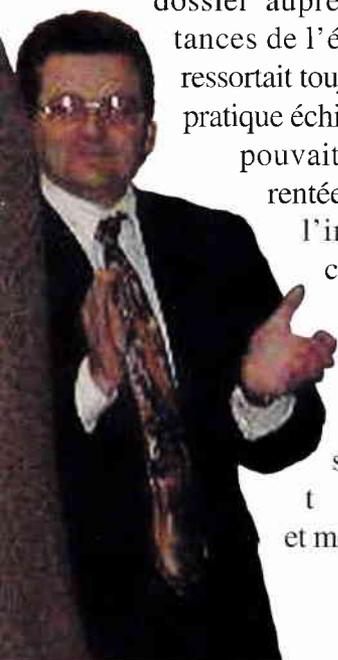
*Dès l'annonce faite, Jacques Lambert, Président de la FFE de 1976 à 1987, se précipite pour congratuler Jean-Claude Loubatière.*

Photo Didier Potier.



mercredi 21 octobre 1936 par le sous-Secrétaire d'État aux Sports et Loisirs, Monsieur Léo Lagrange: «Toutefois, nous nous heurtons à un premier écueil: le Ministre ne reconnaît pas au jeu d'Échecs le caractère de Sport, mais le range dans la catégorie des «Loisirs». Cette appréciation nous prive de la représentation que nous pourrions avoir au sein du Comité Supérieur des Sports. Elle nous place en un rang d'infériorité par rapport au Football, Cyclisme, Tennis, Boxe, etc. M. Lagrange maintient son point de vue malgré nos objections.»

Jean-François Épinoux, ex-Secrétaire Général de la F.F.E., se souvient: «Dans les années 70, feu Raoul Bertolo avait, vainement, instruit le dossier auprès des instances de l'époque... Il ressortait toujours que la pratique échiquéenne ne pouvait être apparentée à un sport, l'image ne collait pas. Je me souviens des CA et des AG où se déroulaient des déceptions et moqueries...»



L'Assemblée Générale des 22 et 23 janvier a été remarquablement organisée par Lyon Olympique Échecs, grâce en particulier à Christophe Leroy et Filbert Tiéro. La salle des Fêtes de la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement constituait un cadre absolument magnifique et la Fédération avait préparé plusieurs surprises.

Vers 17h, Éric Prié et Jean-René Koch ont disputé un match de Blitz (2 parties et la belle) projeté sur écran géant. La qualité du système de retransmission fédéral a impressionné tous les présents.

Un peu plus tard, des reportages télévisés sur le Championnat du Monde 90 et les succès de Lyon Oyonnax en Coupe d'Europe étaient diffusés, toujours sur écran géant.

Ensuite, les médailles pour l'an 2000 étaient remises, et tous les participants étaient invités à un pot de clôture.

En soirée: banquet à la Brasserie Georges.

### Les médailles d'or

18 médailles d'or ont été remises pour célébrer l'an 2000. Le Bureau fédéral avait choisi de récompenser des dirigeants très différents, par leurs actions, leurs âges, leurs régions, pour symboliser une Fédération forte grâce à l'apport de tous:

Léo Battesti (*Côte d'Azur*), Alexandre Bessler (*Lorraine*), Michel Boissezon (*Languedoc-Roussillon*), Chantal Chaudé de Silans (*Ile-de-France*), Serge Desmoulières (*Centre - Val-de-Loire*), Jacky Flamant (*Champagne-Ardenne*), Charles Kuchelbecker (*Picardie*), Jacques Lambert (*Pays de Loire*), Henri Le Perf (*Bretagne*), Jacques Négro (*Côte d'Azur*), Michel Ortola (*Provence*), Jean Peyrin (*Dauphiné-Savoie*), Marius Rollet (*Lyonnais*), Michel Roos (*Alsace*), Charles-Henri Rouah (*Haute-Normandie*), Gilbert Rouède (*Midi-Pyrénées*), Alain Sallette (*Aquitaine*), André Thomas (*Basse-Normandie*).

### Résultats des élections complémentaires du Comité Directeur

Inscrits: 1 631. Votants: 817. Exprimés: 814.

Postes ouverts à tous:

Élus: Philippe Thomas (589), Georges Couvreur (421).

Non élus: Jean-Pierre Le Poulain (285),

Jean-Luc Benoit (63), Gérard Lépine (51), Éric Ferrandis (2).

Joueur de Haut Niveau:

Élu: Darko Anic (749), blancs (65).

### Les Rois de la Fédération

Roi des Clubs: *Mulhouse*, remis à Claude Schmitt.

Roi des Clubs de Jeunes: *Bois-Colombes*.

Roi de la Manifestation: Championnat de France de *Besançon*, remis à Daniel Blardone.

Les Rois de progression n'étaient pas attribués cette année pour recadrer le mode de calcul. Jusqu'à présent, on tenait compte des effectifs au 15 janvier, mais ceci pouvait défavoriser des Clubs qui continuaient d'affilier leurs joueurs jusqu'à la fin de la saison. Pour l'an 2001, les calculs seront effectués à partir de l'effectif de fin de saison 1999/2000.

## Saison 98-99

**Le rapport moral a été adopté par 812 voix pour, 3 abstentions, 0 contre.**

**Le rapport financier a été adopté par 814 voix pour, 1 contre.**

Sur proposition du Comité Directeur, le taux des cotisations reste inchangé pour la saison 2000-2001.

**Arrêté du 19 janvier 2000 relatif à l'agrément de l'association dite « fédération française des échecs »**

**Vu L. n° 84-610 du 16/07/1984 mod. ; D. n° 85-237 du 13/02/1985 ,**

**ART. 1ER :** L'agrément prévu à l'article 2 du décret du 13 février 1985 susvisé est accordé à l'association dite « fédération française des échecs ».

Siège social : 3, place Jean Jaurès  
BP 2022 - 34024 MONTPELLIER Cedex 1

**ART. 2 :** Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la jeunesse et des sports.

Fait à Paris, le 19 janvier 2000

Pour la ministre de la jeunesse et des sports  
et par délégation,  
le directeur des sports  
Joël DELPLANQUE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ARRETE DU 19 JANVIER 2000

relatif à l'agrément de l'association dite  
"fédération française des échecs"

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation  
et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n°85-237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des  
groupements sportifs et des fédérations sportives ;

ARRETE

Article 1er

L'agrément prévu à l'article 2 du décret du 13 février 1985 susvisé  
est accordé à l'association dite "fédération française des échecs".

Siège social :

3, place Jean-Jaurès

BP 2022

34024 MONTPELLIER Cedex 1

Article 2

Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté,  
qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 19 1 2000

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur des sports



Joël DELPLANQUE